

La bourde théologique d'Alain Juppé sur le pardon de l'avortement

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [En Une](#), [Non classé](#), [Points non négociables](#)

Date : 23 novembre 2016



Ce matin, Alain Juppé a encore proféré une énormité théologique en déclarant sur RTL que le pape François avait invité à pardonner "*ce qui était encore peu il y a peu impardonnable*", c'est-à-dire l'avortement. À cet égard, Alain Juppé ignore qu'avant la lettre apostolique du pape *Misericordia et misera*, l'avortement était toujours pardonnable.

La seule difficulté résidait dans le fait que l'avortement ne pouvait être absous que par les évêques et certains prêtres autorisés par l'évêque dans la mesure où il constitue un péché grave. Par ailleurs, pape François considère toujours l'avortement comme un acte grave : "*je voudrais redire de toutes mes forces que l'avortement est un péché grave, parce qu'il met fin à une vie innocente*". Comme [Riposte catholique](#) l'a souligné, "*dans sa lettre apostolique [Misericordia et misera](#), le pape François vient d'autoriser tous les prêtres à absoudre ce péché*".

En effet, comme le dit [*Misericordia et misera*](#):

Pour qu'aucun obstacle ne s'interpose entre la demande de réconciliation et le pardon de Dieu, je concède à tous les prêtres, à partir de maintenant, en vertu de leur ministère, la faculté d'absoudre le péché d'avortement.

Bref, en empruntant l'une de ses expressions, ce candidat "*pose problème*"...